News Release

Communiqué

Department of External Affairs



Ministère des Affaires extérieures

Nº 012

Le 25 janvier 1989

DOCUMENTS SUR LES ANNÉES DE GUERRE PUBLIÉS PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, annonce la publication du volume 10 (1944-45, partie I) des Documents relatifs aux relations extérieures du Canada. Après un premier chapitre consacré à la gestion des relations extérieures, l'ouvrage traite de la conduite adoptée en ce qui concerne la participation au conflit et ses suites immédiates: les règlements de paix, les prisonniers de guerre et les détenus, ainsi que les mesures d'aide économique dans les territoires libérés et occupés. Le volume 11, à paraître ultérieurement, traitera de la création des Nations Unies et d'autres aspects de la planification de l'après-guerre, ainsi que des relations avec les États-Unis et d'autres pays au cours de la même période.

Le rédacteur du volume 10 est M. John F. Hilliker. Diplômé des universités Queen's, Brown et London, M. Hilliker dirige la Section des affaires historiques de la Direction des relations internationales en matière d'éducation du ministère des Affaires extérieures.

.../2

Secretary of State for External Affairs Secrétaire d'État aux Affaires extérieures



Documents relatifs aux relations extérieures du Canada est une série qui contient les documents les plus importants du ministère des Affaires extérieures sur le développement de la politique étrangère du Canada depuis sa création en 1909.

Le volume 10 des <u>Documents relatifs aux</u> relations extérieures <u>du Canada</u> est disponible au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, Ontario KlA OS9, numéro de catalogue Code 005301. Le prix est 84,75 \$ (101,75 \$ à l'étranger).

DOCUMENTS RELATIFS AUX RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA, VOLUME 10 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

Nomination du gouverneur général :

Alors que le cabinet canadien appuyait l'historien G. M. Trevelyan, il refusa, à cause de son âge et parce que, à son avis, il manquait de l'expérience pertinente (documents 1, 2, 4). Les dispositions nécessaires furent alors prises en vue de la nomination du maréchal Alexander.

2. Relations avec la France:

C'était là un sujet d'actualité en 1944-1945, étant donné la bonne fortune croissante du général de Gaulle. Vanier fut nommé représentant auprès du Comité français de libération nationale à Alger, ayant rang d'ambassadeur, en janvier 1944 (document 34). En février, le gouvernement canadien donna le feu vert à la réouverture des consulats français qui avaient été fermés en mai 1942, le Canada ayant désapprouvé les politiques adoptées cette année-là par le gouvernement de Vichy (document 41). Vanier revint à Paris en septembre 1944 (document 48); le mois suivant, en compagnie des représentants du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'URSS, il reconnut officiellement le gouvernement du général de Gaulle et fut agréé comme ambassadeur (documents 216 à 218). Par conséquent, les relations diplomatiques avec la France, interrompues en novembre 1942 lorsque le Canada avait cessé de reconnaître le régime de Vichy, furent rétablies en octobre 1944.

3. <u>États-Unis</u>:

Le 12 janvier 1944, Leighton McCarthy présenta au Président Roosevelt ses lettres de créance à titre d'ambassadeur du Canada. Il fut le premier diplomate canadien à avoir ce rang (jusque-là, tous nos bureaux diplomatiques avaient été des légations). (Document 113)

L'établissement d'un service consulaire aux États-Unis fut l'objet de beaucoup d'attention, sans grands résultats cependant. En effet, il fut seulement décidé, à la fin de 1945, d'ouvrir un vice-consulat temporaire à Portland, dans le Maine (terminus portuaire et ferroviaire important pour le Canada, où le bureau britannique était sur le point d'être fermé). À ce propos, notre ambassadeur aux États-Unis, L.B. Pearson, remarqua à juste titre: "N'est-il pas absurde que le Canada ait une représentation consulaire à Portland et qu'il ne le soit pas dans des villes comme Detroit, Buffalo, Chicago ou Los Angeles? Je suis absolument convaincu que notre service consulaire dans ce pays doit être établi suivant un plan soigneusement élaboré et que nous ne rencontrerons que difficultés et confusion si nous agissons autrement." (Document 121)

4. Relations avec le Commandement suprême allié en Europe :

À la suite du départ à la retraite du Général McNaughton et dans l'attente de l'invasion du continent européen, ces relations furent réexaminées (documents 229 et suivants). Il fut reconnu que le droit de se retirer d'un ensemble de forces combinées ne pouvait être exercé que dans des cas très exceptionnels (document 230). Une mission conjointe d'État-major fut formée à Londres pour assurer la liaison avec le Commandement suprême allié.

5. $\underline{Jour J}$:

L'annonce de l'invasion de la Sicile l'année précédente ayant entraîné des déceptions, le gouvernement du Canada se montra très vigilant lorsqu'il s'agit de prendre les dispositions nécessaires pour informer le public du débarquement du Jour J (documents 325 à 327).

6. Crise suscitée en 1944 par l'instauration du service obligatoire

King s'entretint avec Churchill et Roosevelt pour tenter d'apporter une solution à cette crise (documents 330 à 332, 336).

7. Rapatriement des forces canadiennes déployées en Europe :

En mai 1945, le Canada menaça de retirer 30 cargos empruntés par la Grande-Bretagne si l'on ne faisait pas plus de place aux Canadiens sur les navires ramenant les troupes en Amérique du Nord (document 356).

8. Guerre du Pacifique :

Il existe de nombreux documents illustrant le désir du Canada d'éviter de s'engager dans cette région(documents 378 à 447). Norman Robertson appuya le recrutement de Canadiens d'origine japonaise en tant que traducteurs, etc., sous prétexte que cette mesure serait utile non seulement sur le plan militaire mais aussi pour des raisons de politique intérieure (en raison de la décision préalable sur l'internement). (Document 405)

9. Règlements de paix :

La position du Canada, qui voulait jouer un "rôle réel et direct" dans les négociations, fut énoncée en septembre 1945 à propos de l'Italie (document 641). Le processus de conclusion de la paix fut toutefois dominé par les principaux alliés.

10. Occupation de l'Allemagne :

Le Canada s'engagea à court terme à participer à l'occupation de l'Allemagne mais insista pour que les forces affectées à cette mission soient rapatriées sans délai (documents 721, 752). La création d'une mission militaire à Berlin (document 740), donna au Canada, pour la première fois, une représentation quasi-diplomatique en Allemagne.

11. Règlement avec la Finlande:

Des dispositions durent être prises avec l'Union soviétique pour dédommager l'INCO de la perte de ses intérêts miniers à Petsamo, à la suite du transfert de cette région de la Finlande à l'URSS (documents 757, 760 à 762, 767, 774, 784 à 790).

12. Canadiens d'origine japonaise :

L'élaboration d'une politique concernant la réinstallation, le rapatriement et la déportation de personnes d'origine japonaise est illustrée par les documents 918 à 945.

13. Rapatriement en Union soviétique de personnes de nationalité contestée :

En novembre 1945, un rapport de Londres révéla des divergences dans les interprétations de la politique britannique sur le rapatriement obligatoire (document 987).

14. Négociations internationales :

Ce volume comprend le rapport canadien sur la Deuxième conférence du Québec (document 290) et les procès-verbaux de trois réunions importantes avec les délégations du Trésor britannique, notamment Lord Keynes, concernant les problèmes financiers causés par la guerre (documents 503, 523 et 540).